

Règlement de la tombola 2019 de l'école "Le Petit Prince" de Belberaud

1. Organisateur :

L'association des parents d'élèves Les Parents des Petits Princes (PPP) de l'établissement scolaire "Le Petit Prince" de Belberaud (association régie par la loi 1901) organise une tombola qui débute le vendredi 15 mars 2019 et qui se termine le vendredi 19 avril 2019 à 18h30.

2. Finalité :

La recette de cette tombola a uniquement pour finalité de récolter des fonds pour la coopérative scolaire de l'établissement sus-nommé.

3. Tickets :

Ont été émis : 2 000 billets numérotés de 0 001 à 2 000 de couleur blanche, agrafés par carnet de 5 sous le modèle suivant :

Souche

Nom, adresse et téléphone Acheteur

Nom Elève

N° ticket

Ticket

Tombola pour soutenir les projets de l'école

TRAMPOLINE,

Entrées parcs d'attractions, patinette 3 roues swing,

Bon repas dans les restaurants environnants, nombreux autres lots..

30 euros en carte cadeau pour le meilleur vendeur

Parents des Petits Princes Belberaud (bureau@asso-ppp.fr)

VENDREDI 19 AVRIL 2019 à 18H30

N° ticket Prix du ticket : 1 euros

Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs billets de tombola au prix de 1 euro le billet peut participer à la tombola.

Le participant peut acheter un billet auprès de chaque élève de maternelle et ou du primaire de l'établissement et doit conserver le billet et vérifier que la souche du billet qui sera remise à l'association de parents d'élèves soit correctement remplie.

4. Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 19 avril 2019 à partir de 18h30.

Toute souche de billet vendue non remise à cette date et à cette heure à l'association de parents d'élève PPP ne pourra participer à ce tirage.

Le participant gagne dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort. Il ne sera attribué qu'un seul lot par billet gagnant.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

5. Retrait des lots :

Les lots pourront être retirés à l'issue du tirage au sort. Les résultats du tirage seront publiés sur le blog de l'association : <http://asso-ppp.fr/>

En cas d'absence le jour du tirage au sort, les lots pourront être retirés dans un délai de trois mois auprès de l'association de parents d'élève PPP en prenant contact à bureau@asso-ppp.fr

La participation à la tombola implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

6. Challenge du meilleur vendeur :

Le meilleur vendeur de la tombola se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 30 euros en carte cadeau.